Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250311-33_25-DE

Semoy

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MARS 2025

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	6
Ont voté :	
Pour	18
Contre	4
Abstention	

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/03/2025
Présents :
Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE — Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA
Absents excusés : Chahrazede BENKOU NAVARRO - Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF - Sana CHELDA-CHENET — Hugo LEMAITRE - Robert FENNINGER
Pouvoirs :
Mme BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à M. BAUDE
M. LOUCIF a donné pouvoir à M. LETOURNEAU
Mme GUEYTE a donné pouvoir à M. FERRIER
Mme RODRIGUES a donné pouvoir à M. RODRIGUES
Mme CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Mme BLANC
M FENNINGER a donné pouvoir à M. JOUANNETAUD
Secrétaire de séance : M. Jean-Luc INDIENNA

33/25 – VALINIÈRE – CESSION AU PROFIT DU COMITÉ DU LOIRET DE LA LIGUE DE TENNIS DU CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'en 2016 la Ligue du Centre de Tennis occupait le bâtiment du gymnase de la Valinière avec un bail à construction, et versait à la commune une redevance symbolique (10 F en 1980).

Depuis, une convention d'occupation à titre gracieux existe entre le comité du Loiret et la commune.

Le bâtiment doit faire l'objet de travaux d'envergures estimés (en HT) tels que :

Déposes / démolitions	60 000 €
Gros-OEuvre / VRD	50 000 €
Couverture	60 000 €
Bardage	50 000 €
Menuiseries Extérieures	40 000 €
Menuiseries Intérieures	25 000 €
Plâtrerie	80 000 €
Electricité	70 000 €
Plomberie / CVC	80 000 €
Revêtement de sol	45 000 €
Peinture	20 000 €
TOTAL :	**580 000 € HT**

À ces frais de travaux s'ajoutent des frais d'honoraire, de géomètre, de contrôle et aléas pour un total estimé à 15 000€. En y ajoutant les taxes, le total de la remise en état est estimé à 834 000€ TTC.

Si le choix de la location était retenu, la charge financière de ces travaux serait trop lourde à porter pour la commune. Or, le comité du Loiret souhaite réaliser ces travaux afin de valoriser l'équipement et d'améliorer la pratique du tennis. Le comité s'y engage à la condition d'une cession à titre gracieux du bâtiment.

L'estimation des domaines fournie le 12 décembre 2023 estimait à 658 500€ (plus ou moins 10%) la valeur de ce bien. Ainsi, l'ampleur des travaux estimés ci-dessus justifie la cession à l'euro symbolique de ce bien.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250311-33_25-DE

Cette solution permettrait d'entretenir le bâtiment et de garantir aux citoyens une meilleure qualité de service. C'est pour toutes les raisons susmentionnées qu'il est proposé de céder ce bâtiment à l'euro symbolique au Comité de Tennis du Loiret.

Les parcelles à céder sont d'une superficie cumulée de 3 247 m² à l'€ symbolique :

Section Numéro de parcelle	Lieu-Dit	Propriétés communales	Surface géographique	Contenance	PRIX
AC 97	La Valinière	COMMUNE DE SEMOY 20 PLACE FRANCOIS MITTERRAND 45400 SEMOY	2797 m²	2 843	0€/m²
AC 23	La Valinière	COMMUNE DE SEMOY 20 PLACE FRANCOIS MITTERRAND 45400 SEMOY	335m²	299	0€/m²
AC 100	La Valinière	COMMUNE DE SEMOY 20 PLACE FRANCOIS MITTERRAND 45400 SEMOY	60m²	61	0€/m²
AC 101	La Valinière	COMMUNE DE SEMOY 20 PLACE FRANCOIS MITTERRAND 45400 SEMOY	55m²	56	0€/m²
		TOTAL	3 247m²	3 259	1€

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(4 votes contre : M. Jouannetaud, Mme Aimé, M. Indienna, M. Fenninger)

- **D'APPROUVER la cession des parcelles AC 23, 97, 100, 101 au profit du comité du Loiret à l'euro symbolique (frais de notaire et géomètre à la charge de l'acquéreur),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir**
- **D'INSCRIRE la recette au budget principal de la commune**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250311-33_25-DE

Fait à Semoy, le 11 mars 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc INDIENNA
Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : 19/03/2025

Publication numérique le : 19/03/2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250311-33_25-DE